

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 23 OCTOBRE 2008**

Le Président de la République, SEM Laurent GBAGBO, a réuni et présidé un Conseil des Ministres ce jeudi 23 octobre 2008 au Palais de la Présidence de la République de 12 heures 45 minutes à 14 heures 45 minutes.

Avant d'aborder l'ordre du jour exclusivement consacré à l'examen de quatre communications présentées par le Ministère de l'Economie et des Finances, le Président de la République a fait un commentaire de l'actualité marquée notamment par le déroulement du processus d'identification des populations dans notre pays et la baisse du cours du pétrole sur le marché international.

Au sujet du processus d'identification qui a démarré avec la tenue effective des audiences foraines et qui se poursuit avec l'opération d'enrôlement des populations de 16 ans et plus ; opération ayant effectivement démarré depuis le 15 septembre, le Président de la République lance un appel aux populations pour que celles-ci se mobilisent pour se faire enregistrer dans les centres d'enrôlement ouverts à cet effet.

Le Gouvernement rappelle que depuis maintenant une décennie, nos compatriotes ont été privés de carte nationale d'identité du fait de processus maintes fois lancés et maintes fois suspendus depuis l'année 1992.

L'opération d'enrôlement en cours est importante et attendu par les Ivoiriens en ce sens qu'il permettra à terme, de délivrer près de 12 millions de cartes nationales d'identité.

Aussi, en dehors de la délivrance de la carte nationale d'identité, tous les Ivoiriens en âge de voter devront se faire inscrire sur la liste

électorale et au-delà obtenir la carte d'électeur pour prendre part au prochain scrutin.

Tenant compte des quelques agitations que le processus suscite chez certains de nos compatriotes le Président de la République tient à :

- Rassurer tous les Ivoiriens que l'opération d'enrôlement se poursuivra pendant le temps nécessaire à l'enregistrement de tous ;
- Le Président de la République tient également à les rassurer que toutes les dispositions sont prises pour la bonne tenue de cette opération de sorte à permettre la prise en compte effective, sans entrave de tous les pétitionnaires et de produire une liste électorale et un fichier d'identification fiables ;
- Le Président de la République tient enfin à rappeler aux ressortissants des pays Frères de la CEDEAO, qu'ils ne sont pas concernés par cette opération, les dispositions ayant été prises pour que seuls les documents consulaires dont ils bénéficient suffisent à les identifier ; la carte de séjour ayant été supprimée par le Gouvernement Ivoirien.

Au sujet du prix du carburant, ayant constaté la baisse constante du cours du pétrole sur le marché mondial, le Président de la République a instruit le Gouvernement à proposer au prochain Conseil des Ministres de nouveaux prix à la pompe applicables sur toute l'étendue du territoire national.

Le Gouvernement rappelle cependant que les récentes augmentations des prix à la pompe n'ont été opérées que lorsque la Société Ivoirienne de Raffinerie a commencé à être asphyxiée du fait de la hausse continue et forte du prix du brut sur le marché international.

Alors que le Gouvernement était fondé à procéder à des augmentations, il a préféré observer les tendances sur le marché mondial.

De sorte que les niveaux d'augmentation opérés par le Gouvernement sont apparus élevés aux yeux des consommateurs.

C'est pourquoi, des baisses seront opérées au terme du prochain Conseil des Ministres. Le Gouvernement tient à indiquer que désormais les prix à la pompe varieront en fonction des fluctuations du marché.

A l'issue de ces commentaires du Président de la République sur le processus d'identification des populations en cours et le prix du carburant, le Conseil des Ministres a entendu, au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

- Une communication relative à l'Etat d'exécution du budget des conférences et mission 2007 et la dotation budgétaire 2008 ;
- Une communication relative à l'exécution du budget à fin juin 2008 ;
- Une communication sur les informations relatives à la collecte et à l'utilisation des redevances prélevées sur la filière café-cacao au 30 juin 2008 ;
- Une communication sur les informations relatives aux flux physiques et financiers du secteur énergie au 30 juin 2008.

Sur présentation du Ministre de l'Economie et des Finances et après examen, le Conseil des Ministres a adopté les conclusions de ces communications.

Ainsi, s'agissant de l'état d'exécution du budget des conférences et missions 2007 et de la dotation budgétaire 2008, le Conseil des Ministres a :

- autorisé l'exécution du calendrier des conférences et missions de l'année 2008, à hauteur de 4,750 milliards FCFA pour les ministères et 1,631 milliard FCFA pour les EPN ;
- Invité les ministères à contenir leurs programmes de conférences et missions dans l'enveloppe qui leur est allouée et à prendre les dispositions nécessaires pour respecter les mesures édictées ;
- Demandé aux ministères et aux EPN de faciliter la mise en œuvre des procédures financières d'exécution des missions par le bureau d'exécution des missions.

Pour ce qui est de l'état d'exécution du budget à fin juin 2008, il convient de retenir qu'au terme du premier semestre de l'année 2008, le résultat des opérations budgétaires et de trésorerie est satisfaisant au regard de l'excédent de 231 milliards.

Cet excédent a permis la réduction des arriérés de dettes intérieure et extérieure, notamment celle de la Banque Mondiale.

Cependant, malgré ce résultat encourageant, les tensions de trésorerie demeurent une préoccupation eu égard aux nombreux engagements de l'Etat.

La poursuite de ces efforts est nécessaire pour le bon déroulement du programme d'assistance d'urgence post-conflit qui devra aboutir à un programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, puis l'obtention de l'allégement intérimaire de la dette publique en faveur des pays pauvres très endettés.

Dans cette perspective, le Gouvernement a décidé des mesures de réduction des charges de l'Etat pour compenser l'effet des mesures d'allégement prises pour faire face à la hausse généralisée des prix sur le marché.

Parallèlement, les mesures prises pour la maîtrise des prix des denrées de première nécessité, sauront contenir le niveau de l'inflation.

En ce qui concerne les informations relatives à la collecte et à l'utilisation des redevances prélevées sur la filière café-cacao au 30 juin 2008, il ressort que la mise en place du comité d'examen et de suivi des projets et programmes de la filière a amélioré la transparence et l'efficacité de la gestion de la filière.

Le programme annuel, adopté en début de campagne 2007/2008, indique clairement le choix d'investissements opéré en faveur des populations rurales. De même, les dispositions pour obtenir des taux de réalisations élevés des projets ont été prises.

S'agissant enfin des informations relatives aux flux physiques et financiers du secteur de l'énergie au 30 juin 2008, la communication présentée conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère des Mines et de l'Energie retrace l'évolution des activités dans ledit secteur.

Il est à retenir que la production d'hydrocarbures à fin juin 2008 est en baisse par rapport aux prévisions. Toutefois, elle est en hausse par rapport aux réalisations du premier semestre 2007.

Cette baisse du niveau de production est due au déclin du gisement Lion-Panthère sur le permis CI-11.

Cependant, le forage de nouveaux puits de développement sur le permis CI-40 du dernier trimestre 2008, devrait permettre un accroissement du niveau de production de pétrole qui s'élève actuellement à 48000 barils/jours en moyenne.

Concernant le secteur de l'électricité, les investissements envisagés au niveau du réseau, notamment le développement du gisement Mahi et l'installation de nouvelles centrales thermiques, permettront de combler les déficits prévisionnels d'énergie électrique et ainsi répondre aux besoins nationaux et de la sous-région.

Le Conseil des Ministres a aussi entendu une communication du Ministère du Commerce relative à l'importation et à la consommation du lait en provenance de Chine.

Le Conseil a pris acte des mesures prises par le Gouvernement pour protéger les populations et a invité les Ministères concernés à demeurer vigilants.

Aussi, le Président de la République a-t-il instruit le Premier Ministre pour coordonner les activités des ministères concernés afin de présenter dans un bref délai, une communication relative aux risques éventuels et aux dispositions pratiques pour préserver la santé des populations vivant en Côte d'Ivoire.

Avant de clore la séance du Conseil de ce jour, le Président de la République a invité le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques à prendre des dispositions urgentes pour présenter un rapport et de proposer au Conseil des solutions aux nombreux conflits, souvent dramatiques qui opposent fréquemment les agriculteurs aux éleveurs, notamment des régions du Nord et du Centre du pays.

Le Président de la République a par ailleurs invité le Ministre de la Communication à prendre les dispositions urgentes pour le rétablissement des émissions de radio et de télévision sur l'ensemble du territoire national.

Amadou KONE
Ministre de l'Intégration Africaine
Porte-Parole du Gouvernement